

Reçu par mail et enregistré
par le greffe le 02 juin 2022
Kolok n° GA220312 CRC

Bayonne, le 1^{er} juin 2022



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

HIRIGUNE
ELKARGOA

COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

Monsieur le Président
Chambre Régionale des
Comptes de Nouvelle-Aquitaine
3 Place des Grands Hommes
CS 30059
33 064 BORDEAUX Cedex

Objet : Rapport d'observations définitives - Contrôle n°2021-0081

Ref : Lettre en RAR

Par courrier du 5 mai 2021, dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion que la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine opère sur la Communauté d'Agglomération Pays Basque (depuis l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente), vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives établi par la Chambre.

Ce contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque intervient à un moment important de la vie de notre collectivité. Nos fondations ont été construites avec sérieux, grâce à l'énergie des élus du territoire, des agents territoriaux communautaires et des forces vives du Pays Basque.

Les magistrats financiers viennent confirmer la solidité de notre construction communautaire, ce qui nous conforte et nous encourage à poursuivre notre engagement quotidien au service du territoire.

En tant que Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, je me réjouis avant tout des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes sur la situation comptable et financière de la CAPB. Elle n'a ainsi relevé globalement aucun problème de fiabilité des comptes, et indique que « la situation est, sur la période contrôlée, satisfaisante ». Bien entendu, certaines améliorations dans l'organisation budgétaire et comptable, techniques et mineures, sont proposées et sont d'ores et déjà prises en compte.

La Chambre n'émet aucune alerte, mais formule onze recommandations pour parfaire notre gestion et l'information délivrée, tout en précisant qu'elles sont « mises en œuvre » ou « en cours de mises en œuvre », illustrant le processus d'amélioration continue dans lequel notre collectivité est engagée depuis l'origine.

Ainsi, trois recommandations majeures ont été engagées dès 2020, à savoir le projet de territoire (recommandation n°10), le programme pluriannuel d'investissement (recommandation n°9) et le nouveau pacte fiscal et financier (recommandation n°8), et devraient être réalisées en juillet 2022.

En complément, et bien que ces sujets ne fassent pas l'objet de recommandations à proprement parler, j'ai décidé de poursuivre le travail visant à renforcer le lien entre les communes membres et la Communauté d'agglomération. Les mutualisations, déjà nombreuses, seront davantage mises en œuvre à travers la construction d'un schéma de mutualisation qui sera engagé cette année avec les communes.

Communauté d'Agglomération Pays Basque

15 av. Foch, CS 88 507 64 185 Bayonne Cedex
t. 05 59 44 72 72 - communication@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr

Au-delà des informations régulières et nombreuses apportées aux communes et aux citoyens de notre territoire, je souhaite ainsi que la coopération et la co-construction soient renforcées pour développer notre capacité d'action commune, favoriser les synergies et par là-même optimiser la mobilisation des ressources financières de nos collectivités. A ce titre, le chantier de la déconcentration déjà engagé en 2021 sera poursuivi tout au long du mandat pour assurer l'effectivité du principe de subsidiarité, comme je l'ai toujours souhaité.

Enfin, je partage les regrets que semble exprimer la Chambre Régionale des Comptes sur la gouvernance de notre intercommunalité XXL, car il est vrai que le Code Général des Collectivités Territoriales est inadapté aux intercommunalités de notre taille dont les particularités et la diversité ne font que mettre plus encore en évidence le besoin d'une adaptation des règles existantes.

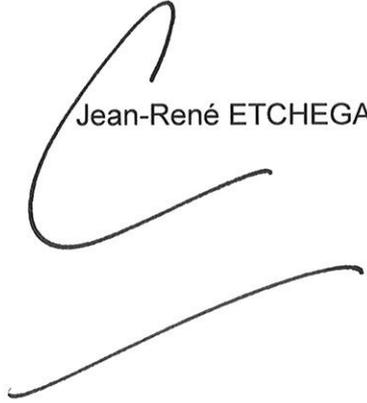
Sans rien omettre des avancées permises par la loi NOTRe, j'ai saisi le Gouvernement, avec mes homologues et dès mai 2019, des problématiques soulevées par les intercommunalités dites XXL. Face aux écueils en termes de gouvernance, la Communauté d'agglomération a adopté en 2020, un Pacte pour permettre à tous les élus du territoire d'être associés le plus étroitement possible à notre action collective, tout en garantissant la cohérence et l'efficacité attendues par nos concitoyens.

De manière plus générale, comme d'autres réalisations du Pays Basque, la Communauté d'agglomération s'appuie sur l'intelligence collective du territoire, permettant de composer avec une réglementation qui, parfois, enserme.

Tout en remerciant la Chambre et ses magistrats pour la qualité des échanges nourris dans le cadre de son contrôle, je souhaite que notre collectivité poursuive son évolution avec le même sérieux dans sa gestion. Confortés par ce rapport, nous continuerons d'agir, avec la société civile, avec l'ensemble des élus et des agents, en faveur d'un territoire vivant, habité et capable de répondre de manière efficace aux grands défis contemporains.

Telle est la voie que nous avons tracée de longue date pour le Pays Basque et que nous poursuivrons dans le cadre institutionnel.

Le Président,



Jean-René ETCHEGARAY